

RÈGLEMENT

Course pédestre de 10 km à « Label Régional », ouverte à tous (règlement F.F.A.).

Départ : quai Joffre - Arrivée : stade J. Marinelli.

Catégories : cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans (hommes et femmes).

Attention : Dossard différencié H et F, à épingle sur la POITRINE (non dans le dos).

PARCOURS :

Parcours urbain - marquage tous les km - ravitaillement au 5,5 km et à l'arrivée.

CLASSEMENT / CHRONOMÉTRAGE :

Informatiques par puces électroniques, et assurés par PROTIMG.

RÉCOMPENSES :

Un lot à chaque arrivant.

Individuels au scratch : (primes consultables sur le site).

- Hommes : prime aux cinq premiers, prime au 1^{er} master 1 - 2 - 3 - 4,
- Femmes : prime aux cinq premières, prime à la 1^{ère} master 1 - 2 - 3 - 4,
- Coupes : au 1^{er} de chaque catégorie Hommes et Femmes

Équipes :

- Une coupe à la première équipe femmes (3) et à la première équipe hommes (5).
Prime pour le record individuel de l'épreuve hommes et femmes
(Hommes 28'35 en 2014 et femmes 32'07 en 2011).

Les récompenses seront remises, sur place, dès la parution des résultats.

Challenge Inter-entreprises « J.P. COURBET » : Règlement :

- Inscription par liste de coureurs de la même équipe sur : fouleesmelunaises.com (bulletin collectif).
- Classement sur les 5 premiers arrivants licenciés et non licenciés de chaque équipe, hommes et femmes confondus par addition de places.
- Récompenses : Une coupe à la première équipe (homme et femme) sera offerte par le CRÉDIT AGRICOLE BRIE-PICARDIE.

ASSURANCES - SÉCURITÉ :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de **aiac** courtage.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

La sécurité sera couverte par la police Municipale et les signaleurs.

La protection médicale sera assurée par un Docteur et une association agréée de sécurité civile.

Plusieurs ostéopathes seront à disposition dans la zone d'arrivée.

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas :

- d'accident provoqué par une déficience tant physique que psychique, avant, pendant, et après l'épreuve.
- de vols ou dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Merci à nos partenaires : Ville de Melun, Conseil Général, Crédit Agricole de la Brie Picardie, Mutuelle des cheminots, Imprimerie La Main, Protiming, Kit on Run, la Ligue Contre le Cancer, Décathlon.

ASSOCIATION SPORTIVE DES FOULÉES MELUNAISES



MELUN

VENDREDI 2 JUIN 2017

37^e FOULÉE

MELUNAISE

QUARTIER SUD DE MELUN

Point course : Stade J. Marinelli



Comité de
Seine-et-Marne



10 Km à 20h45

Épreuve qualificative pour les champions de France 2017

www.fouleesmelunaises.com
Renseignements

Email : fouleesmelunaises@gmail.com



BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Inscription avec paiement sécurisé sur www.protiming.fr

Nom : Prénom :

N° et Rue :

Code postal : Ville :

Année de naissance : Catégorie :

Club :

Sexe : F H Tél. :

N° de licence :

Nationalité :

Signature

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents

Licenciés F.F.A. : (Athlé compétition, Athlé santé loisir « option running », Pass'running) :

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et fournir une photocopie de la dite licence.

Licenciés F.S.C.F, F.S.G.T, U.F.O.L.E.P. : Vous devez impérativement fournir la copie de votre licence faisant apparaître clairement la mention « Pratique de la course à pied » en compétition.

Licenciés F.F. Triathlon : Vous devez joindre la copie de votre licence en cours de validité.

NON LICENCIÉS : Chaque concurrent non licencié devra fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou sa photocopie.

L'absence de ce document entraînera l'annulation de l'inscription.

DROIT D'ENGAGEMENT :

10 € payables par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.S.F.M.

Réduction pour l'engagement de plus de 10 coureurs d'un même club (**6 €** par coureur).

12 € sur place le jour de l'épreuve (Rappel : jusqu'à 20h30).

N° DOSSARD

Réservé à l'organisation

INSCRIPTION CLUB :

Sur : fouleesmelunaises.com (bulletin collectif)

Par correspondance avant le 1^{er} juin 2017, accompagnée du droit d'engagement.

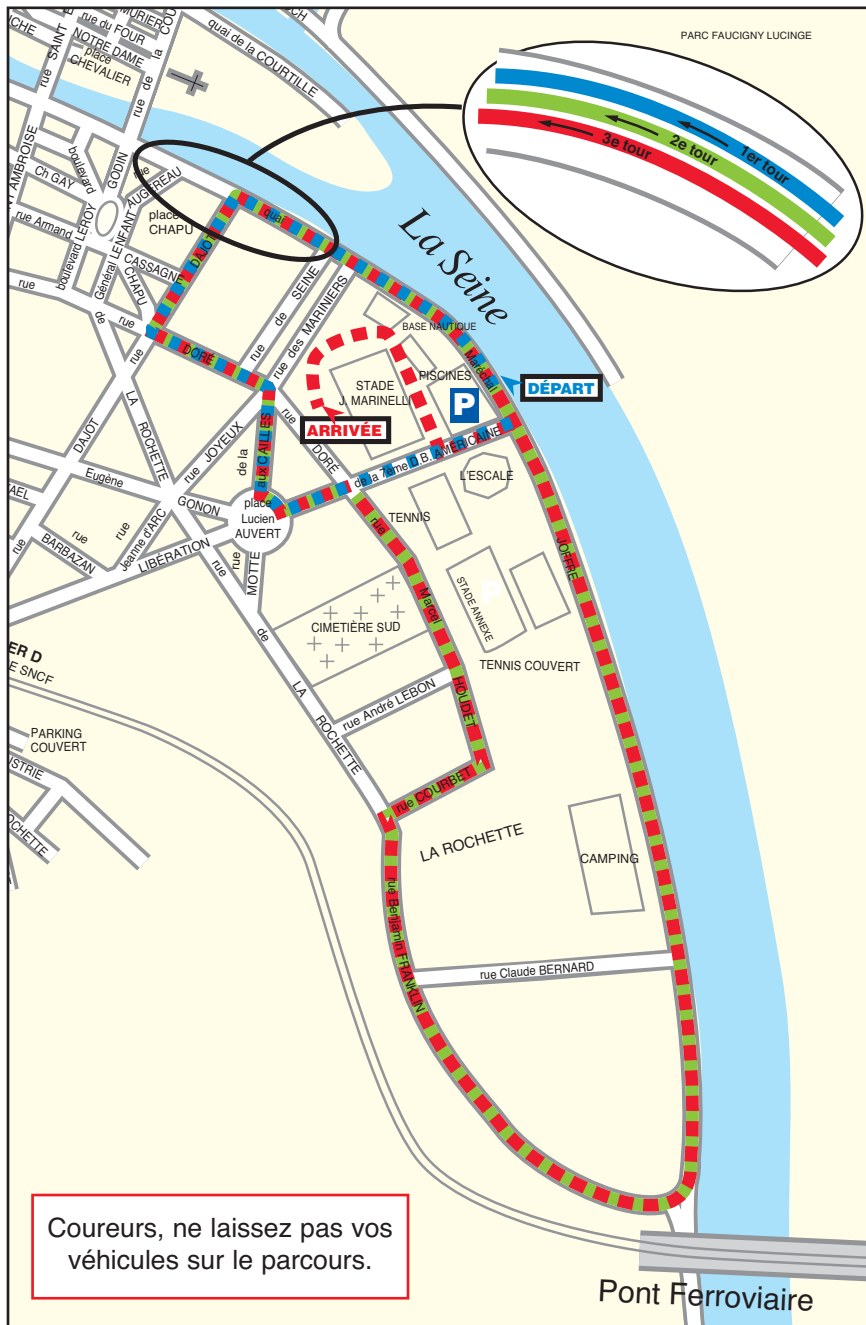
À adresser à : A.S.F.M. - Stade J. Marinelli - Place de la Motte aux Cailles - 77 000 MELUN.

DOSSARDS DÉJÀ ATTRIBUÉS :

En cas d'absence ou d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTION et/ou RETRAIT DU DOSSARD :

Au stade municipal, le vendredi 2 juin 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h30.



Tout engagement autorise expressément l'organisation et ses partenaires officiels à photographier, reproduire le cliché et diffuser l'image des concurrents dans toutes les manifestations et campagnes promotionnelles éventuelles liées à l'activité.

LES PARTICIPANTS ACCEPTENT QUE LEURS RÉSULTATS SOIENT PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉPREUVE ET/OU DU PARTENAIRE ET LES SITES INTERNET DE LA F.F.A.